

Avis sur l'évolution des modalités d'organisation administrative, scientifique et financière de l'ANRS

Il est proposé au CTEP de réviser le document intitulé « Modalités d'organisation scientifique et financière de l'ANRS » (agence française de recherche sur le VIH/Sida et les hépatites virales). Les principales modifications présentées par le Secrétaire général de l'Agence portent sur :

- un « toilettage » du paragraphe sur les partenaires historiques de l'ANRS, qui acte notamment que l'Inserm est le seul EPST y affectant des personnels (effectif cible de 47 ETP dont 12 CDD financés sur subvention d'État, complété par des personnels payés sur des financements propres à l'Agence)
- la prise en charge par le DISC (Département information scientifique et communication de l'Inserm) de la communication de l'Agence sous forme « d'expertise » et le maintien d'un chargé de mission à la communication affecté à l'ANRS en charge d'assurer sa visibilité en appui de la Direction. La déclinaison de la mise en place de cette prise en charge, remise à plus tard n'a pas été précisément présentée au CTEP. Le Sgen-CFDT Recherche^{EPST} sera vigilant quant au devenir des quatre agents actuellement en charge de la communication de l'ANRS, ainsi qu'à l'impact d'une éventuelle charge de travail supplémentaire au niveau du DISC.
- des changements relatifs aux nouvelles actions coordonnées recentrées sur leurs fonctions d'animation scientifique et de coordination de la recherche en regroupant les travaux soutenus par l'ANRS après examen par ses propres instances scientifiques
- la mise en place d'« Actions structurantes » regroupant des activités d'animations scientifiques et de soutien prioritaires pour l'ANRS et qui disposent d'un financement électif à cet effet.

Votants : 9

- **Pour : 9** Sgen-CFDT (3), CFTC (1), SNCS FSU (1), SNTRS-CGT (3), sans étiquette (1)
- **Abstention : 0**
- **Contre : 0**